

**TRIM 11.3 ME**

Micro-émulsion

RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES POUR GÉRER LA  
CROISSANCE DU GAZON

USAGE COMMERCIAL

TRIM 11.3 ME est une microémulsion concentrée utilisée pour gérer la croissance du gazon des terrains de golf et des gazonnières commerciales seulement.

**PRINCIPE ACTIF:** Trinexapac-éthyle.....11,3 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION 33883      LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX**

CONTENU NET : 1 L - 100 Litres

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE NUMÉRO DE  
TÉLÉPHONE D'URGENCE **1-613-996-6666**

Sharda Cropchem Limited  
2<sup>nd</sup> floor Prime Business Park, Dashrathlal Joshi Road,  
VileParle (west), Mumbai - 400056  
India

Agent Canadien:  
Sharda Cropchem Limited  
63 Kingsview Blvd  
Etobicoke, Ontario, CA  
M9R1V1  
1-844-810-5720.  
416-840-5639

## PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Cause l'irritation des yeux. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, et l'application du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange et le chargement .
- NE PAS utiliser de gants de cuir ou de tissu. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et de se laver les mains.
- Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'application; se laver les mains et le visage à fond immédiatement après chaque application de ce produit.
- Laver immédiatement toute éclaboussure accidentelle du concentré ou du mélange à pulvériser sur la peau, les vêtements ou les yeux.
- NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 3 jours pour effectuer des tâches manuelles ou mécaniques telles que la récolte ou la transplantation des plaques de gazon, et le désherbage manuel. Pour toutes les autres activités dans les gazonnières, NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures. Pour toutes les autres activités sur les terrains de golf, NE PAS pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.
- Après le travail, se changer et laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser.
- Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ne pas laisser paître le bétail sur les surfaces traitées.
- Ne pas nourrir le bétail ni la volaille des tontes provenant des zones traitées.
- Éviter tout contact avec les plantes non ciblées ou les plans d'eau. Éviter la dérive vers ces habitants sensibles. Ne contaminer aucun système aquatique en éliminant les déchets ou en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation.
- Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation et d'activité humaine (autres que les terrains de golf) telles que les parcs, les cours d'école et les terrains de jeu est minime. Tenir compte de la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le

conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-

poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique n'est connu si le produit a été ingéré. Administrer un traitement symptomatique. Ne pas provoquer le vomissement.

### **MODE D'EMPLOI:**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

**NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne

### **ENTREPOSAGE**

1. Ne pas utiliser ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ou de flammes nues.
2. Craint le gel.
3. Conserver dans le contenant d'origine, dans un endroit sec et sécuritaire.
4. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes et aliments.
5. Prévenir la contamination croisée avec les autres pesticides.
6. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **TRIM 11.3 ME**

Micro-émulsion

**RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES POUR GÉRER LA  
CROISSANCE DU GAZON**

**USAGE COMMERCIAL**

TRIM 11.3 ME est une microémulsion concentrée utilisée pour gérer la croissance du gazon des terrains de golf et des gazonnières commerciales seulement.

**PRINCIPE ACTIF:** Trinexapac-éthyle..... 11,3 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION 33883      LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX**

CONTENU NET : 1 L - 100 Litres

**EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE NUMÉRO DE  
TÉLÉPHONE D'URGENCE 1-613-996-6666**

Sharda Cropchem Limited  
2<sup>nd</sup> floor Prime Business Park, Dashrathlal Joshi Road,  
VileParle (west), Mumbai - 400049  
India

Agent Canadien:  
Sharda Cropchem Limited  
63 Kingsview Blvd  
Etobicoke, Ontario, CA  
M9R1V1  
1-844-810-5720  
416-840-5639

## PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Cause l'irritation des yeux. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, et l'application du produit et pendant, le nettoyage et la l'entretien de l'équipement. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange et le chargement .
- NE PAS utiliser de gants de cuir ou de tissu. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et de se laver les mains.
- Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'application; se laver les mains et le visage à fond immédiatement après chaque application de ce produit.
- Laver immédiatement toute éclaboussure accidentelle du concentré ou du mélange à pulvériser sur la peau, les vêtements ou les yeux.
- NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 3 jours pour effectuer des tâches manuelles ou mécaniques telles que la récolte ou la transplantation des plaques de gazon, et le désherbage manuel. Pour toutes les autres activités dans les gazonnières, NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures. Pour toutes les autres activités sur les terrains de golf, NE PAS pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.
- Après le travail, se changer et laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser.
- Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ne pas laisser paître le bétail sur les surfaces traitées.
- Ne pas nourrir le bétail ni la volaille des tontes provenant des zones traitées.
- Éviter tout contact avec les plantes non ciblées ou les plans d'eau. Éviter la dérive vers ces habitants sensibles. Ne contaminer aucun système aquatique en éliminant les déchets ou en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation.
- Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation et d'activité humaine (autres que les terrains de golf) telles que les parcs, les cours d'école et les terrains de jeu est minime. Tenir compte de la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.



**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-

poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique n'est connu si le produit a été ingéré. Administrer un traitement symptomatique. Ne pas provoquer le vomissement.

### **MODE D'EMPLOI:**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

**NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne

### **ENTREPOSAGE**

1. Ne pas utiliser ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ou de flammes nues.
2. Craint le gel.
3. Conserver dans le contenant d'origine, dans un endroit sec et sécuritaire.
4. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes et aliments.
5. Prévenir la contamination croisée avec les autres pesticides.
6. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

#### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit

être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'y aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

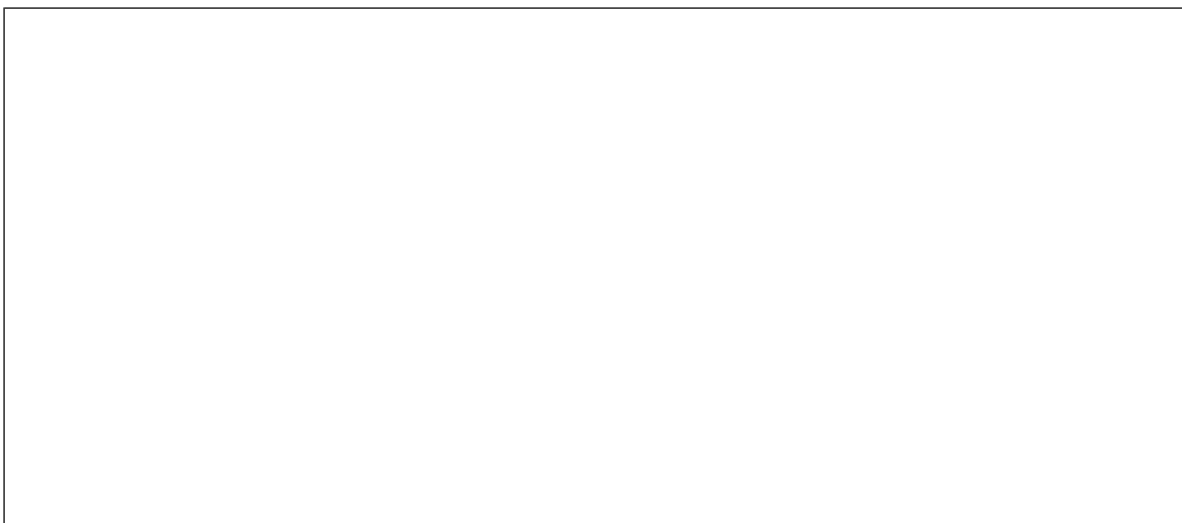
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

TRIM 11.3 ME réduit la fréquence des tontes et la quantité de résidus de tonte en régulant la croissance du gazon. La pleine régulation de la croissance avec TRIM 11.3 ME débute de 3 à 5 jours environ après l'application.

TRIM 11.3 ME peut être appliqué sur le gazon bien entretenu des terrains de golf et des gazonnières commerciales. TRIM 11.3 ME peut être utilisé pour la gestion des zones difficiles à tondre et pour réduire la croissance du gazon le long des bordures et murets, des terrains de stationnement, des pistes réservées aux chariots ou des fosses de sable et autour des arbres, des arbustes et des plates-bandes.

TRIM 11.3 ME atteint le point de végétation après avoir été absorbé par le feuillage. Des données de terrain montrent que TRIM 11.3 ME pourrait ne pas résister au lessivage par la pluie peu de temps après avoir été appliqué. L'application doit être terminée au moins 3 heures avant l'irrigation ou une averse. Les zones traitées avec TRIM 11.3 ME doivent continuer de bénéficier d'un entretien régulier, y compris l'irrigation, la fertilisation et la lutte aux mauvaises herbes, aux maladies et aux insectes, au besoin, tel que recommandé pour obtenir un gazon de qualité.



Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Sharda Cropchem Limited n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

### **RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION**

Les conditions environnementales et les méthodes agronomiques et d'exploitation qui affectent la croissance et la vigueur du gazon influenceront la réponse du gazon aux applications de TRIM 11.3 ME. Il a été démontré que l'activité de TRIM 11.3 ME est influencée par le niveau de fertilité et d'humidité, la vigueur et la longueur du gazon, la fréquence de tontes, etc.

TRIM 11.3 ME peut causer un jaunissement temporaire. Cela se produit généralement une semaine environ après le traitement initial. Pour limiter le plus possible le jaunissement et pour accentuer la couleur verte du gazon, appliquer de l'azote facilement utilisable à raison de 0,1 – 0,25 kg d'azote actif aux 100 m<sup>2</sup>. Au besoin, on peut aussi utiliser les doses recommandées de fer aux 100 m<sup>2</sup>.

TRIM 11.3 ME peut être appliqué sur un gazon en pleine croissance toutes les 4 semaines (ou moins, selon le besoin) aux doses figurant au Tableau 1. À ces doses, TRIM 11.3 ME procure une inhibition d'environ 50 % de la croissance du gazon.

TRIM 11.3 ME peut être appliqué à la moitié ( $\frac{1}{2}$ ) des doses figurant au Tableau 1 lorsqu'il est appliqué toutes les deux semaines ou moins, selon le besoin, pendant l'été lorsque la croissance du gazon commence à ralentir à cause du temps chaud, ou quand le jaunissement du pâturin annuel (*Poa annua*) est une source d'inquiétude.

**NOTE : Une baisse de la qualité du gazon (apparence générale, y compris la couleur et/ou la densité) peut survenir après l'application, mais de tels effets sont passagers et on observe généralement une récupération dans les 2 à 4 semaines.**

**NOTE : En l'absence de traitements répétés, le gazon traité avec TRIM 11.3 ME pourrait pousser plus rapidement que le gazon non traité pendant plusieurs semaines après une période où la croissance a été inhibée.**

**NOTE : Ne pas faire plus de 7 applications par année aux doses stipulées dans le Tableau 1, ni plus de 14 applications par année à la moitié de ces doses.**

**NOTE : En raison du risque de dommages au gazon, éviter le chevauchement d'application et ne pas appliquer sur un gazon qui subit un stress tel qu'une fertilité faible, des températures très élevées, une sécheresse ou un gel, ni sur un gazon abîmé par une maladie ou par des insectes.**

**NE PAS APPLIQUER TRIM 11.3 ME PENDANT LES 2 SEMAINES QUI SUIVENT UNE AÉRATION OU UNE TONTE VERTICALE.**

**Tableau 1. Doses recommandées de TRIM 11.3 ME**<sup>1</sup>

Type de gazon	Gazonnières commerciales et terrains de golf, y compris les zones d'herbe longue <sup>2,3</sup>	Gazonnières commerciales et allées des terrains de golf (Coupe à 1,0-1,9 cm)	Verts des terrains de golf <sup>4</sup>
mL/100 m <sup>2</sup>			
Agrostide stolonifère ou blanche ( <i>Agrostis</i> et <i>Stolonifera palustris</i> )		8.0	4.0
Fétuque élevée ( <i>Festuca arundinacea</i> )	24		
Pâturin des prés ( <i>Poa pratensis</i> )	19	8.0	
Ivraie vivace ( <i>Lolium perenne</i> )	32	16 <sup>4</sup>	
Mélange (agrostide stolonifère / pâturin annuel ( <i>Poa annua</i> ))		8.0 <sup>5</sup>	4.0
Mélange - pâturin des prés / fétuque élevée / ivraie vivace	24		
Mélange - pâturin des prés / ivraie vivace / pâturin annuel		16 <sup>5</sup>	
Mélange – pâturin annuel / pâturin des prés		8.0	

<sup>1</sup> N'appliquer que sur les variétés/mélanges de gazon cultivés aux endroits pour lesquels une dose est fournie dans le Tableau 1. Les doses figurant au Tableau 1 devraient réduire de 50 % la croissance du gazon dans de bonnes conditions de croissance, pendant au moins 4 semaines, avec un jaunissement minime. L'inhibition de la croissance pourrait être moindre si on utilise des doses réduites de moitié par rapport au Tableau 1.

<sup>2</sup> La hauteur du couvert végétal doit être d'au moins 3,8 cm dans le cas du pâturin des prés et de l'ivraie vivace, et d'au moins 5 cm pour la fétuque élevée.

<sup>3</sup> Inclut les applications en bande le long des bordures et murets, des terrains de stationnement, des pistes réservées aux chariots ou des fosses de sable et autour des arbres, des arbustes et des platesbandes. Appliquer TRIM 11.3 ME en bande de 20 à 30 cm au moyen d'un pulvérisateur à buse unique.

<sup>4</sup> TRIM 11.3 ME n'a pas été testé à la dose de 2 mL/100 m<sup>2</sup>. Conséquemment, l'utilisation d'une demi dose sur les verts pourrait produire des résultats insatisfaisants. <sup>5</sup>Si le jaunissement du pâturin annuel (*Poa annua*) est une source d'inquiétude, utiliser la moitié de la dose et traiter à intervalles de deux semaines ou plus tard, selon le

besoin. Si on peut tolérer une décoloration temporaire du pâturin annuel, utiliser la dose figurant au Tableau 1.

### **Tonte**

En général, TRIM 11.3 ME offre de meilleurs résultats lorsque le gazon est maintenu à un niveau de tonte court plutôt que long. Les doses d'emploi ont été établies pour des niveaux de tonte typiques. Afin de minimiser le risque de dommages au gazon, appliquer TRIM 11.3 ME puis attendre au moins 4 heures avant de tondre, ou encore tondre le gazon d'abord, puis attendre au moins une heure avant d'appliquer TRIM 11.3 ME.

### **Équipement**

TRIM 11.3 ME peut être appliqué au moyen d'un pulvérisateur à dos, manuel ou à rampe, ou avec un dispositif à pistolet. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation avant l'emploi. S'assurer que le pulvérisateur fournit une application précise et uniforme. Calibrer le pulvérisateur avant l'application de TRIM 11.3 ME. Rincer le pulvérisateur à l'eau propre après l'emploi et éliminer l'eau de rinçage de façon approuvée.

### **Directives de mélange**

#### **TRIM 11.3 ME seul**

Appliquer TRIM 11.3 ME dans une quantité suffisante de support de pulvérisation (par exemple, 2 – 15 litres d'eau aux 100 m<sup>2</sup>) pour obtenir une couverture complète et uniforme du feuillage.

TRIM 11.3 ME est une microémulsion concentrée (MEC) à très faible odeur, parce que ce produit ne contient aucun solvant de pétrole. TRIM 11.3 ME se mélange parfaitement avec l'eau. Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Il n'est pas nécessaire de poursuivre l'agitation une fois que TRIM 11.3 ME est mélangé uniformément.

#### **Pulvérisateurs à dos et manuels (capacité de 2 à 15 L)**

Ajouter toute l'eau requise dans le mélange. Ajouter la quantité appropriée de TRIM 11.3 ME, refermer le pulvérisateur et agiter vigoureusement. Commencer l'application.

#### **Pulvérisateurs à rampe et à pistolet**

Ajouter toute l'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur. Ajouter ensuite la quantité appropriée de TRIM 11.3 ME tout en agitant le mélange.

#### **Application près ou autour de monuments et de matériaux inertes**

Aux taux de dilution normaux, TRIM 11.3 ME ne tache pas le laiton, le bronze, le béton, le marbre, le granite ni les autres types de pierre. Avant d'utiliser TRIM 11.3 ME autour d'autres matériaux, faire d'abord un essai sur une petite surface.